



Titre de propriété et maison

Par **Helannah**, le **03/08/2018** à **00:33**

Bonjour,

Nous avons acheté un terrain à un lotisseur. Nous avons construit une maison sur ce terrain par un constructeur autre que le lotisseur. Pourtant sur le titre de propriété il n'y a que le terrain et la surface constructible sur ce terrain. Notre maison n'est pas mentionnée sur ce titre. Comment faire mentionner notre maison sur le titre de propriété où il figurera la surface habitable.

Merci

Par **nan44**, le **03/08/2018** à **12:02**

Bonjour,

si vous avez acheté un terrain avant que la maison soit construite alors il est normal que l'acte ne mentionne que le terrain et la surface constructible. le cas échéant si vous avez obtenu votre permis avant de signer l'acte d'acquisition du terrain alors mention en est peut être faite. par contre, comme la maison n'était pas construite alors il était impossible dans l'acte d'indiquer sa surface car entre les projections initiales et ce qui est réellement fait il peut y avoir une différence.

Pourquoi voulez vous faire mentionner la maison avec la surface habitable dans votre acte? de toute façon, en principe (sauf des cas très particuliers), la propriété du terrain entraîne la propriété de ce qui est construit dessus
cordialement